

Canada pour faire des études supérieures en service social, ou dans des domaines très rapprochés, dans des universités canadiennes ou étrangères. Depuis 1972-1973, un nouveau Programme de subventions pour des professeurs invités a été établi afin d'accorder deux de ces subventions à des universités canadiennes offrant des programmes réguliers de service social ou de services de santé et pour leur permettre d'engager des savants ou des praticiens éminents en bien-être social pour une période de 3 à 12 mois.

Les subventions nationales au bien-être social ont fort bien réussi à faire progresser les programmes et les établissements de formation dans ce domaine. Elles ont aussi fait augmenter le nombre des personnes qui ont obtenu des diplômes en bien-être social après avoir acquis les connaissances élémentaires et supérieures. Les détenteurs des plus hauts diplômes, c.-à-d. du doctorat, ont eu tendance à œuvrer dans les postes d'enseignement et de recherche, favorisant ainsi des améliorations à la nature et à la qualité des programmes de formation et des entreprises de recherche. Au début du Programme de subventions nationales au bien-être social, la main-d'œuvre en bien-être social et les activités connexes utilisaient 75 p. 100 des fonds de ces subventions, mais ce pourcentage a diminué à mesure que la situation de la main-d'œuvre en bien-être social s'est améliorée et, en 1973-1974, la main-d'œuvre et les activités connexes ont utilisé 18 p. 100 du budget annuel des subventions nationales au bien-être social (voir annexe 2).

Recherche et développement

Aux termes des prescriptions sur la recherche, les subventions sont offertes sans partage des frais aux ministères provinciaux et aux municipalités, aux organismes et associations bénévoles, aux écoles de travail social, aux universités et aux établissements de recherche. Les projets doivent être conformes aux Règlements sur les subventions au bien-être social et peuvent comprendre des présentations de conception de recherche. De plus, des subventions à des projets pilotes en bien-être social sont accordées aux mêmes organismes afin de les rendre capables d'éprouver la praticabilité et (ou) l'efficacité de nouveaux services ou de nouvelles méthodes de dispensation des services. Ces subventions sont aussi fournies sans partage des frais et servent à payer le coût de la dotation en personnel et de l'évaluation du service expérimental. On peut considérer les projets pilotes comme la phase développement de la recherche et du développement.

L'élément «recherche» a, plus ou moins, conservé sa forme initiale depuis le début du Programme de subventions nationales au bien-être social. Entre 1971 et 1973, certaines modifications ont été faites pour créer les bourses de perfectionnement en recherche avancée sur le bien-être social et les subventions à la formation de groupes de recherche. Les bourses de perfectionnement en recherche avancée sur le bien-être social avaient pour but d'assurer que des personnes donnent gratuitement leur temps à la recherche indépendante, dans un secteur particulier de la spécialisation en bien-être social où, espère-t-on, une telle recherche aidera directement le bien-être social au Canada, et où le candidat ne cherche pas à obtenir un diplôme universitaire. Les subventions à la formation de groupes de recherche ont été offertes pour financer des groupes, des unités ou des services de recherche qui se rattachent aux «organismes de bien-être social» et qui ont prouvé leur capacité d'effectuer une recherche acceptable et utile en bien-être social. Ce genre de subvention a pour but d'augmenter la capacité de recherche de l'organisme qui en bénéficie.

La composante projet pilote a été instituée en 1966-1967 et n'a utilisé, au début, qu'un léger pourcentage de tous les fonds du Programme (voir annexe 3). Jusqu'à 1970-1971, les propositions de subventions à des projets pilotes devaient être présentées et choisies par les ministères provinciaux du Bien-être social. Les Règlements des subventions au bien-être social ont été modifiés en 1970-1971 pour permettre à un requérant de demander la totalité du financement directement au Programme de subventions nationales au bien-être social. La composante projet pilote a utilisé 14 p. 100 des fonds en 1966-1967, mais cette utilisation a augmenté jusqu'à 45 p. 100 en 1970-1971. La recherche et les projets pilotes, que nous appellerons désormais recherche et développement, représentaient 27 p. 100 des dépenses des Subventions nationales au bien-être social en 1966-1967, 61 p. 100 en 1970-1971 et 69 p. 100 en 1974-1975. Le reste a été consacré à des activités non scientifiques mais connexes, par exemple des bourses d'étude, la planification et la réalisation de cours d'étude, etc.

En 1967, on a établi un programme supplémentaire de subventions pour soutenir la recherche sur la santé et le bien-être social et des projets pilotes du domaine de l'arriération mentale. Une somme de \$500 000 a été accordée chaque année, pendant cinq ans, soit \$300 000 par année pour le bien-être social en vue de la recherche et de projets